

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 9 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 9 Avril, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Date de convocation du Conseil municipal : 01/04/2019

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. LAPORTE André, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme RECHE Arianne, M. ROUX Bernard, M. VIDAL Guy, M. CAUMON Patrice; Adjoints, Mme WILLIAMS Rosamund, M. MARTY José, Mme MONTAGNAC Martine, M. MURET Jean-Luc, M. MEYNEN Olivier, M. DOCHE Patrick, Mme LAFAGE Edith, M. FOISSAC Michel, M. GUINOT Gérard, Mme MARTIN-CASPARI Marie-Claude, Mme BATAILLE Nadine, Mme ROUMIGUIE Colette, M. QUEBRE Maurice, M. GERDOLLE Philippe, M. DELEU Jean-Michel, M. LAPEZE Yannick, M. BARRES Roland, M. MAITREAU Yves, M. FERRÉ Gérard, M. LYE Pierre-Yves, Mme SAURAT Anna, Mme RENOUX Martine, M. SAVAGE Edward et Mme LACOMBE Pauline.

Absents Excusés : M. ARNAL Jérôme qui a donné pouvoir à M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie qui a donné pouvoir à M. MARTY José, M. LAPLANCHE Adrien qui a donné pouvoir à Mme RECHE Arianne, Mme SENSI Claudine, M. BECQUART Alain qui a donné pouvoir à Mme SABEL Marie-José.

Absents : M. THOMAS Christian M. ROUSSEL Olivier, Mme LOUBATIERES Georgette, M. GARDES Gérard, M. BOUDET Thierry, M. DARGERÉ Dominique, M. DHENNIN Pierre, Mme FAURÉ Éliane et M. LAGARD Ludovic.

Secrétaire : Mme LAFAGE Edith.

Le compte-rendu et le Procès-verbal de la séance précédente sont adoptés à l'unanimité.

1/ DÉLIBÉRATION 2019/023 : FISCALITE COMMUNALE 2019

Monsieur le Maire fait état au Conseil Municipal des taux d'imposition des taxes directes locales fixées par l'Etat pour 2019. Il propose les nouveaux taux applicables, **qui ne présentent pas d'augmentation pour cette année :**

Taxe habitation :	8.70 %
Foncier bâti :	11.57 %
Foncier non bâti :	67.71%
CFE :	15.41 %

Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ACCEPTE** ces propositions.

2/ DÉLIBÉRATION 2019/024 : VOTE DU BUDGET ANNEXE 2019 LOGEMENTS DE LEBREIL

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Annexe Logements de Lebreil 2019, joint en annexe, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
	PREVISIONS	CREDITS DE REPORT	PREVISIONS
DEPENSES	15 889.00 €		205 234.00 €
RECETTES	15 889.00 €		205 234.00 €

Monsieur Le Maire propose au vote le Budget Annexe Logements de Lebreil 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **VOTE** le Budget Annexe Logements de Lebreil 2019.

Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0

3/ DÉLIBÉRATION 2019/025 : VOTE DU BUDGET ANNEXE 2019 LOCAUX ADMINISTRATIFS GENDARMERIE DE MONTCUQ

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Annexe Locaux Administratifs Gendarmerie 2019, joint en annexe, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
	PREVISIONS	CREDITS DE REPORT	PREVISIONS
DEPENSES	23 681.00 €		26 936.00 €
RECETTES	23 681.00 €		26 936.00 €

Monsieur Le Maire propose au vote le Budget Annexe Locaux Administratifs Gendarmerie 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **VOTE** le Budget Annexe Locaux Administratifs Gendarmerie 2019.

Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0
--

4/ DÉLIBÉRATION 2019/026 : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2019

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2019, joint en annexe, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		
	PREVISIONS	CREDITS DE REPORT	PROPOSITIONS	PREVISIONS
DEPENSES	1 766 143 €	773 381 €	997 579. €	1 770 960 €
RECETTES	1 766 143 €	475 160 €	1 295 800 €	1 770 960 €

Monsieur Le Maire propose au vote le Budget Primitif 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **VOTE** le Budget Primitif 2019.

Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0
--

5/ DÉLIBÉRATION 2019/027 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Monsieur le Maire rappelle la volonté municipale de soutenir les associations dont l'activité contribue à l'animation du village.

Ne prennent pas part au vote 4 élus exerçant la fonction de Président au sein d'une association concernée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE D'ATTRIBUER** les subventions aux associations au titre de l'année 2019 pour les montants mentionnés dans le tableau ci-dessous. Les crédits seront inscrits au budget 2019.

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0
--

SUBVENTIONS 2019	Attribué
AMICALE DONNEURS DE SANG	200
AMIS DES CHATS	500
ASS. PARENTS D'ELEVES	1000
APE COLLEGE	250
ASSOS SPORTIVE COLLEGE	300
CINE CLUB FOYERS RURAUX	900
CLUB DU 3° AGE	100
CLUB EUROPEEN	100
COCEEL	700
COMITE DES FETES	6300
COM JUMELAGE CINIGIANO	150
COM JUM. SAN GIORGIO	300
ENTENTE BDL MONTCUQ FOOT	5000
MONTCUQ PATRIMOINE	250
FNACA	450
FUDOSHIN KARATE DO	300
DYNAFORM DU PLATEAU	300
LA HALLE AUX LIVRES	700
LES AMIS DE SAINT JEAN	400
PASTOURELS DE LA TOUR	500
LEZARD DE LA RUE (exceptionnelle 10°anniversaire)	1500
VIVA VOCE DE MTQ Q B	200
MONTCUQ BASKET	2700
MONTCUQ SPORT PASSION	800
MONTPATCH'	150
MUSIQUE COURS ET GRANGES	1800
QUERCY CREATIONS	500
RANDO MONTCUQUOISE	150
AMICALE SAPEURS POMPIERS	1250
AMICALE SAPEURS POMPIERS : FESTIVITES DU 14/07	1800
ST HUBERT CLUB	500
PETANQUE DU QUERCY	700
TENER LESTEVA	300
COMITE DES FETES LEBREIL	1500
SAINTE CROIX LOISIRS	250
CHAMP DE GESTES	200
MEDIEVALES MONTCUQUOISES	1000
JEUX ET COMPAGNIE	300
CCAS	1500
1000 MAINS A LA PATE	150
PECHE	1000
ARBRE NOEL ECOLES APE	300
COOP SCOL. PRIMAIRE	1800
COOP SCOL. MATERNELLE	3000
VOYAGE PRIMAIRE	2100
MUTUELLE COUPS DURS	100
PREVENTION ROUTIERE	100
JENISHA	200
SOUVENIR Français	200
LOT EXPRESS (sub.exceptionnelle)	100
TOTAL ATTRIBUE	44850
DISPONIBLE	2150
TOTAL PROVISIONNE	47000

6/ DÉLIBÉRATION 2019/028 : AVENANTS AU MARCHÉ DE L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG DE MONTCUQ – OPERATION CŒUR DE VILLAGE

Par délibération en date du 3 Septembre 2018, le conseil municipal a attribué les marchés de travaux pour l'aménagement du centre bourg, opération « cœur de village ». Le coût après appel d'offres, et avenant n° 1 s'établissait à 1 442 724.42€ H.T pour la partie travaux.

Ces travaux nécessitent des prestations supplémentaires ou des prestations à retirer:

***Concernant le lot 1 : Terrassement/VRD/Signalétique : il s'agit en plus value**

- de l'aménagement du parking maquélaze
- de la modification du parking de la tour et du prolongement du raccordement de la voirie neuve sur la voirie ancienne
- de la mise en place de regards à habiller sur trottoirs afin de garder une unité de couleur et une qualité d'aménagement
- de la mise en place d'une poutre bois le long du boulo-drome en protection du gradin
- de la reprise du réseau EP défectueux au niveau de la Promenade
- de la modification de terrasses de commerces

En moins value : il s'agit de 94 m2 de béton désactivé en moins au niveau du parking de la Tour

***concernant le lot 2 : Maçonnerie : il s'agit d'une moins value :**

- suppression du déplacement de la statue de la liberté

De ce fait, et concernant les marchés de travaux, Monsieur le Maire précise aux membres de l'Assemblée la nécessité d'approuver les avenants suivants :

La Commission d'Appel d'Offres consultative, réunie en séance le 8 Avril 2019, a émis un avis favorable à la réalisation de ces avenants.

NUMERO ET LOT	ENTRPREISE ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ	ANCIEN MONTANT MARCHÉ H.T	MONTANT AVENANT EN + H.T	MONTANT AVENANT EN – H.T	NOUVEAU MONTANT MARCHÉ
LOT N° 1 : TERRASSEMENT /VRD/SIGNALÉTIQUE	ENTREPRISE MARCOULY	1 179 828.60 €	51 667.40€	-4436.80€	1 227 059.20€
LOT N° 2 : MACONNERIE	ENTREPRISE MARCOULY	135 102.50€		-21 400.00€	113 702 .50€

Le nouveau montant du marché H.T pour le lot 1 s'élève à **1 227 059.20€ H.T**. Le nouveau montant du marché H.T pour le lot 2 s'élève à **113 702.50€ H.T**.

Le nouveau montant total des marchés de travaux s'élève à **1 468 555.02 € H.T**.

Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0
--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les avenants au marché de travaux ainsi que le nouveau montant du marché;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants précités

7/ DÉLIBÉRATION 2019/029 : OPERATION D'ECLAIRAGE PUBLIC AVEC LA FDEL (38214EP) CŒUR DE VILLAGE

Monsieur le Maire, présente le projet de d'éclairage public concernant l'aménagement du centre bourg – opération cœur de village , notamment sur l'allée des platanes, boulevard Chapou, Place de la République, Rue de la Promenade, Rue du Faubourg saint-Privat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0
--

- **APPROUVE** le projet d'éclairage public réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot

- **SOUHAITE** que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année pour la tranche 1 et en 2020 pour les tranches 2 et 3

- **S'ENGAGE A PARTICIPER** à cette opération, conformément au devis présenté par la FDEL, soit une participation maximale de 60 827.10€, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 20415,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette opération.

8/ DÉLIBÉRATION 2019/030 : CREATION D'UN EMPLOI POUR UN BESOIN SAISONNIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison des congés annuels et du surcroît de travail, il convient de créer un emploi saisonnier d'une durée de six mois auprès des services techniques.

Il propose donc, pour faire face à ce besoin saisonnier, de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet, du 10 Avril au 9 Octobre 2019.

Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** la création d'un emploi d'adjoint technique territorial pour un besoin saisonnier sur la base de l'échelon 1 : indice IB 348, IM 326.

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour procéder aux formalités réglementaires de recrutement et de nomination des agents concernés.

- **DECIDE** qu'il pourra être demandé aux agents d'effectuer des heures complémentaires selon les besoins du service et que ces heures leur seront rémunérées.

- **DIT** que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2019.

9/ DÉLIBÉRATION 2019/031 : TARIFS SORTIE A.L.S.H. « LES PETITS RAPPORTEURS »

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que l'A.L.S.H « Les petits rapporteurs » propose une sortie à Montauban aux enfants lors de son programme pour les vacances de Pâques 2019.

Il est donc nécessaire de fixer une tarification. La sortie proposée est :

*une journée à MONTAUBAN comprenant une entrée au Laser Game et au parc Tohu-bohu et un concert pour un tarif incluant le transport et l'encadrement de 18€.

Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le tarif ci-dessus

10/ DÉLIBÉRATION 2019/032 : TARIFS LOCATION MATERIEL ET MOBILIER COMMUNAL

Suite à des demandes de particuliers et d'associations d'emprunter du matériel et du mobilier municipal, M. le Maire propose à l'assemblée de louer ce mobilier et créer des tarifs :

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **FIXE** ainsi que suit les tarifs de location de matériel ou mobilier communal, applicables à compter du 10 Avril 2019 :

POUR LES ASSOCIATIONS AYANT LEUR SIEGE SUR LE CANTON DE MONTCUQ

- Une table (8 places) plus 2 bancs 1 €
- Une table (8 places) plus 8 chaises 1 €
- 10 chaises 1 €
- 1 table + 4 chaises « guinguette » 1 €
- Une barrière 3 €
- Cabine de Toilettes enlevées et rendues vidées et nettoyées par un organisme agréé (facture à l'appui) 50 €

Pour les Associations, possibilité de transport si l'organisateur s'engage à mettre à disposition deux personnes bénévoles pour le chargement et déchargement.

POUR TOUS LES AUTRES UTILISATEURS

- Une table (8 places) plus 2 bancs 5 €
- Une table (8 places) plus 8 chaises 5 €
- 10 chaises 5 €
- 1 table + 4 chaises « guinguette » 2 €

Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0

Le matériel sera vérifié au retour. Tout matériel détérioré fera l'objet d'une facturation à son prix réel.

CAUTION

Chèque de 250 € à l'ordre du Trésor Public, quel que soit le nombre de matériel ou mobilier emprunté

11/ DÉLIBÉRATION 2019/033 : VENTE DE TERRAINS – Belle Dent

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Monsieur DELTOUR Philippe, Gérant de la SCI DELTOUR IMMOBILIER souhaitant acquérir quatre parcelles de terrain, situées en zone constructible, qui sont propriété communale. Les terrains sont cadastrés sous la section L, lieudit Belledent, numéros :

- 2170 d'une superficie de 4 m²
- 2171 d'une superficie de 116 m²
- 2173 d'une superficie de 258 m²
- 2175 d'une superficie de 2055 m²

Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE DE VENDRE** à la SCI DELTOUR IMMOBILIER les parcelles cadastrées sous les N° 2170, 2171, 2173 et 2175 de la section L, en l'état, sur la base de 14€ le m² ;
- **DIT** que la superficie des terrains vendus est de 2433 m² ; ce qui représente une somme de 34 062€ ;
- **DIT** que l'ensemble des frais afférents à l'opération seront à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à la réalisation de ce projet, notamment l'acte à intervenir.

QUESTIONS DIVERSES : Voir le procès verbal du secrétaire de séance.

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance publique.

Fait à MONTCUQ, le 10 Avril 2019

Le Maire,



Alain LALABARDE